



## **Déclaration liminaire des élu-es Solidaires Fonction Publique Comité Technique Central des DDI du 2 février 2022**

A l'occasion du scrutin du 14 décembre dernier, Solidaires Fonction publique a obtenu 1 siège dans ce Comité Technique central des DDI. Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée pour encore une fois remercier toutes celles et tous ceux de nos collègues qui nous ont fait confiance. Elles et ils peuvent compter sur nous pour défendre dans cette instance comme partout ailleurs les services publics et celles et ceux qui exercent au quotidien des missions au service de la population.

Ces agentes et agents publics qui sont par ailleurs les reflets des inégalités qui se creusent dans notre société. Crise sanitaire, crise sociale : pas pour tout le monde !!!

Dans un récent rapport, l'OXFAM indique que de mars 2020 à octobre 2021, la fortune des milliardaires a augmenté plus rapidement en 19 mois de pandémie qu'en une décennie entière (23 milliards d'euros soit une hausse de 86%).

C'est tout simplement inadmissible, alors que dans le même temps, la crise a provoqué une intensification de la pauvreté. 7 millions de personnes ont besoin d'aide alimentaire pour vivre, soit 10% de la population française, et 4 millions de personnes supplémentaires sont en situation de vulnérabilité.

La crise sociale s'amplifie, l'inflation redevient galopante (+ 2,1 % en 2021) et les prix de l'énergie ne cessent d'augmenter (gaz, électricité, carburants...). Le pouvoir d'achat de nos concitoyens est en berne, celui des fonctionnaires n'a cessé de baisser depuis les 20 dernières années.

La journée d'action du 27 janvier 2022 lancée à l'appel de plusieurs organisations dont l'Union Syndicale Solidaires, avec une mobilisation conséquente, a démontré la prégnance de la problématique du pouvoir d'achat et de la défense des services publics.

Solidaires Fonction Publique continue de revendiquer :

- la mise en œuvre d'un plan d'urgence d'investissements pour les services publics
- des recrutements à hauteur des besoins et des enjeux pour rendre le service public accessibles aux usager-es
- des augmentations de salaires et des mesures générales pour l'ensemble des agent-es publics.

Concernant plus spécifiquement le périmètre des DDI, Solidaires Fonction Publique dénonce les réformes destructrices des métiers et des emplois de la fonction publique menées depuis des décennies et notamment par la RGPP, REATE et toutes leurs descendances.

Ces mesures ont toujours été menées avec comme principale motivation de faire des économies budgétaires et de supprimer des emplois, au détriment de la qualité du service rendu aux usager-es, de l'intérêt et des compétences des agent-es et de leurs conditions du travail.

Comment peut-on croire que le fait de regrouper sous un même nom plusieurs administrations départementales dépouillées de leurs effectifs et de leurs moyens d'appliquer les politiques publiques pourrait amener à quelque chose qui fonctionne correctement ?

Les réformes se sont succédées, parfois percutées et continuent sans qu'il n'en soit fait de bilan objectif, sans que les agent-es ne soient consulté-es, associé-es et surtout entendu-es lorsqu'ils et elles parlent de leur travail au quotidien. Le dernier exemple en date étant la création des DDETS(PP) et DREETS alors que les usager-es commençaient à peine à comprendre ce qu'était le périmètre d'action des DDCCS(PP) et des DIRECCTE.

Aujourd'hui c'est le Projet Stratégique de l'Administration Territoriale (PSATE) 2022-2025 qui est présenté pour information devant cette instance.

Deux extraits de la présentation qui illustrent notre scepticisme sur ce que va apporter ce nouvel outil de l'Administration :

- « simplifier la gestion et faciliter la vie des agents »

Quel bilan est-il fait de la création des SGCD ? On ne peut que constater la situation difficile des agent-s qui y travaillent, la complexification des procédures (ex : 2 étapes pour déposer des jours sur son CET avant, imprimer le formulaire, le remplir et le donner à son Chef de Service, aujourd'hui plus 8 ou 10 étapes). Toujours plus de temps consacré à respecter et comprendre des procédures alambiquées et cela au détriment du temps consacré à l'exercice des missions.

- « une large concertation pour l'élaboration du projet »

Comités stratégiques de représentant-es des ministères, d'administrations centrales, régionales ou territoriales, séminaires de cadres...

Où sont celles et ceux qui exercent leur métiers au service de nos concitoyens tous les jours dans cette concertation que vous qualifiez de « large » ?

Le mandat qui nous a été donné par celles et ceux qui ont porté leurs voix sur les listes Solidaires est clair :

- combattre une organisation interministérielle qui va à l'encontre des droits et intérêts des agent.es et de leurs missions de service public ;
- défendre nos missions et nos métiers
- obtenir les moyens nécessaires à de meilleures conditions de travail ;